

DROITS HUMAINS EN ALGERIE

Neuf ans de violations massives



Les défenseurs des droits humains, des criminel-le-s? La doyenne des accusé-e-s dans le procès "Findel".

(photo: Christian Mosar)

Lors des deux journées du procès "Findel", la situation des droits de l'homme en Algérie a joué un rôle important. Nous publions un communiqué récent d'Amnesty International qui permet de se faire une idée sur la question.

Le 5 décembre 2001 a eu lieu à Bruxelles une réunion conjointe entre les Ministres de la tróika européenne et des représentants du gouvernement algérien. Cette réunion visait à discuter de l'accord d'association négocié depuis quelques années dans le cadre du processus de Barcelone entre l'Union Européenne et l'Algérie. Cet accord porte essentiellement sur les relations économiques et commerciales, sur le contrôle de l'immigration et sur les questions sécuritaires. A l'issue de la réunion du 5 décembre, il a été convenu que l'accord d'association serait initié à Bruxelles le 19 décembre 2001 en présence du Président Bouteflika et signé au début de l'année 2002 par toutes les parties concernées. Constatant que la situation des droits humains ne semblait pas être un thème repris lors de ces discussions entre les représentants de l'Union Européenne et le gouvernement algérien, Amnesty International a souhaité recueillir les informations recueillies par ses chercheurs depuis plus de 9 ans sur les très nombreuses violations des droits humains commises en Algérie.

Depuis 1992 le conflit qui ravage l'Algérie a fait des dizaines de milliers de victimes, des milliers de personnes ont "disparu" après avoir été emmenées par les forces de sécurité et plusieurs centaines de milliers ont été blessées à la suite d'actes de violence ou ont eu la douleur de perdre un proche. Entre le mois de janvier et celui de décembre 2001, plus de 1000 civils ont été tués par des groupes armés se définissant comme "groupes islamiques" lors d'attaques à la bombe ciblées ou indiscriminées. A plusieurs reprises, des grou-

pes de personnes ont été tués dans leurs maisons ou lors de faux check-point dans des zones rurales. Les forces de sécurité algériennes sont quant à elles responsables de la mort de centaines de civils, pris pour cible lors de manifestations.

Au mois d'avril par exemple, plus de 80 civils non armés ont été tués au cours de la manifestation organisée dans le nord de la Kabylie, suite au décès du jeune Massinissa Guermah en garde à vue. Les gendarmes sont accusés d'avoir ouvert le feu sur des manifestants non armés qui se tenaient à plus de 100

mètres d'eux et dans le dos de certains autres, après les avoir dispersés avec des gaz lacrymogènes.

Bien que le niveau de violence ait baissé sensiblement depuis 1999, on estime encore que 200 personnes en moyenne sont assassinées chaque mois en Algérie.

200 assassinats par mois

La torture et les détentions au secret sont utilisées de manière courante. Des douzaines de civils, notamment des enfants de moins de 15 ans, ont été torturés ou

maltraités après leur arrestation par les forces de sécurité lors de manifestations d'avril, mai et juin 2001 en Kabylie. Certains ont rapporté que lors de leur séjour dans les locaux de la gendarmerie, ils avaient été déshabillés, ligotés avec des barbelés et menacés de violences sexuelles. D'autres disent avoir été fouettés ou tailladés avec des instruments aiguisés. Certaines personnes ont été enlevées et ont "disparu" dans des lieux de détention secrets sans que quiconque ne soit averti de leur sort. Les autorités judiciaires comme le gouvernement nient toujours avoir connaissance du sort de ces détenus jusqu'à ce qu'ils passent en procès ou soient libérés.

Malgré les nombreuses demandes des Nations Unies ou d'associations locales ou internationales de défense des droits humains comme Amnesty, les autorités algériennes n'ont jamais donné aucune information sur les enquêtes qu'elles disent avoir menées sur les violations massives des droits humains

ayant eu lieu depuis 1992. En 2001, quelques membres des forces de sécurité et des militaires auraient été jugés et condamnés à des peines de prison sur l'accusation de meurtres et d'autres crimes, mais aucune mesure concrète ne semble avoir été prise pour juger l'immense majorité de ceux qui se sont rendus responsables de violations massives des droits humains commises par les forces de sécurité, les militaires ou les groupes armés en 2001 ou au cours des années précédentes. Par ailleurs, le gouvernement algérien n'a pas autorisé les experts des Nations Unies à venir mener des enquêtes sur les multiples violations des droits fondamentaux recensées en Algérie : ni le Rapporteur spécial sur la torture, ni celui travaillant sur les exécutions extrajudiciaires et arbitraires ni le groupe de travail sur les disparitions involontaires et forcées n'ont été autorisés à se rendre sur le territoire algérien en 2001.

**Amnesty International
Luxembourg**

Le Système d'information Schengen en question

Deux questions parlementaires des député-e-s Renée Wagener et Ben Fayot du 17 respectivement 18 janvier demandent au ministre de la justice Luc Frieden des informations sur le Système d'information Schengen (SIS). C'est en se référant à une inscription dans le SIS que Luc Frieden avait déclaré, le jour même de l'expulsion de Messaoud F., à l'origine du procès "Findel", que ce dernier était enregistré "violent et armé", et connu pour être proche des islamistes. Les député-e-s rappellent que la présence de Messaoud F. au Luxembourg avait été acceptée pendant sept ans et que son casier était vierge. Ben Fayot demande sur quelle base le ministre avait pu faire la déclaration, alors que les informations données dans un article du "Quotidien" permettaient de douter de l'existence de telles informations. Citant le même journal, Renée Wagener mentionne une fiche SIS d'origine luxembourgeoise introduite la veille de l'expulsion et parle d'une coïncidence troublante. Plus généralement, les député-e-s voudraient savoir qui peut faire des inscriptions au SIS et sur base de quels faits. Les deux concluent en demandant s'il existe un organe luxembourgeois chargé de veiller à une utilisation correcte du SIS.

LIESERINNEBREIF

Ze wéineg Emwelt, ze vill Ausländer?

Zur woxx-Table ronde vum 17. Januar am Schluechthaus.

Dir Dammen an Hären, Där hat e formidable Sijet op der Dagesuerdnung, mä Är Invitéen hunn dat wichtegt Thema mat Platitüden, nichts-sagenden Aussoen, ätherscher Rethorik a bëlleger Selbstdarstellung verschampliert. D'Ausländer wuaren de Mëttelpunkt vum Gespräch, an d'Emwelt gouf jüst gesträift. Mä et geet dach ëm eis Matwelt, an nëmmen dorëms, well wann déi futti ass, da sin mer et och.

Wat soll do eng flippeg Vertrieederin vun enger Emweltgewerkschaft (sic?), déi iwwert Bildung debitéiert an "dans un ordre tout à fait subsidiaire" vum Umweltkollaps

schwätzt. Wat hu Sproochen, Wahlrecht an Zougang zur Fonction Publique mam Umweltdebakel ze dinn? Dann hätte se och iwwert Kriminalitéit kënnen schwätzen, a soen, datt 57 Prozent vun den Täter Ausländer sinn (cf rapport Police 2000), an datt zanter Joeren d'Majoritéit vun den Häftlingen zu Schrasseg och Ausländer sinn (cf rapports Ministère de la Justice 1998, 1999 an 2000).

Et woar Iech gutt gemengt an Dir hutt de Mérite, dëse wichtegsten vun alle Sijeten lancéiert ze hunn, mä d'Table-ronde wuar nëmmen "de l'art pour l'art". Eng professionnell an objektiv Gespräichs-leedung hätt bestëmmt e gud-

den Débat bruet, mä a Wirklechkeet hunn d'Invitéen moderéiert. An duerfir koum awer och guer näischt Konkretes eraus.

An dann nach eng juristesche Bemierkung: E Jugoslav (aus dem Kosovo?) huet gesot, heen hätt d'Lëtzebuerger Nationalitéit nët krut, well den Här Milosevic (?) him verbueden hätt, seng Nationalitéit opzeginn. Dat ass Quatsch, well eist Gesetz och an esou engem Fall d'Naturalisatioun zouléisst. Et gëtt een och Lëtzebuerger, wann engem säin Nationalgesetz verbidd, seng Nationalitéit opzeginn. An d'jugoslawescht Recht gesäit iwwregens d'Op-ginn vun der Nationalitéit vir. Do huet een bewosst op d'Serbe geklappt a gelunn, an eis Antirassisten an anerer hunn dat guer nët kommentéiert a ritgebéit. Do stelle märe eis Froen.

Bescht Gréiss,

Epoux Feyder-Beffort